

D E C R E T N° 82/II45 du 7/12/82

Portant inscription au Tableau d'Avancement
au titre de l'année 1982 et nomination des
Officiers de l'Armée Populaire Nationale.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL; PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MI^{NI}STRE DE LA
DEFENSE NATIONALE.

- VISAS:

- VU - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU - La Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant Amendement de l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU - La Lbi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces de la République ;
- D.B. VU - L'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 portant modification de la Loi 11/66 du 22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
- A VU - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - Le Décret 46/357 du 25 Novembre 1970 portant Avancement dans l'Armée ;
- VU - Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974 portant création du Comité de Défense ;
- C.F. VU - Le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- B VU - Le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE :

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont inscrits au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1982 et nommés pour compter du 1er Juillet 1982 (3ème Trimestre 1982).

AVANCEMENT ECOLE :

Pour le Grade de Lieutenant :

A R M E E D E T E R R E

I N F A N T E R I E

Les Sous-Lieutenants :

- MAYINGUIDI	Bruno-Ernest	- C.S.
- M' B O L I	Tiburce	- "

.....//.....

(2)

- ESSIMANDO	Henri-Vital	- C.S.
- NGAMI DIT-NBA	Marcel	- "-

... sur le Grade d'Aspirant

ARMÉE DE TERRE

INFANTERIE

Le S/Chief et Serrent :

- BALAKA	Lambert	- C.S.
- ANGALA	Dieudonné	- "-

Article 2.- Le Ministre Délégué à la Présidence de la République et le Ministre des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

FAIT A BRAZZAVILLE, le 07 Décembre 1982

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres, Ministre de la Défense Nationale,

COLONEL DENIS SASSI-NGUOSSO.-

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,

COLONEL LOUIS-SYLV. IN. BOUA.-

LEKOUNDZOU-ITINI-OSSETOUMBA.

Le Ministre Délégué à la Présidence,
chargé de la Défense Nationale,

COLONEL RAYMOND-DAMASE N'GOLLO.-